N° 498 — 7e Année — CINQ CENTIMES — Samedi 22 Juin 1895

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Ligne, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 36

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . 1 fr. 50

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 40.

Téléphone

NOTRE CANDIDAT

M. Th. Depreux

ELECTION SÉNATORIALE
du 23 Juin 1895

DÉPARTEMENT DU NORD

CANDIDAT DU CONGRÈS RÉPUBLICAIN

Th. DEPREUX

Républicain progressiste
AGRICULTEUR
Président du Comité républicain de l'arrondissement de Cambrai

L'élection sénatoriale

Le résultat du scrutin sénatorial de dimanche ne fait de doute pour personne.

L'élection de M. Depreux est certaine, à une grosse majorité, et il suffit de lire les journaux qui soutiennent les candidatures de ses adversaires pour se convaincre de leur peu de confiance dans le succès de leurs candidats.

Le *Réveil du Nord* a expliqué, dès le début de la période électorale, que les socialistes n'avaient eu d'autre but, en présentant la candidature de M. Emile Moreau, que de leur permettre de compter le nombre de suffrages dont ils pouvaient disposer dans une élection sénatoriale.

Ce nombre sera infime : nous l'avons dit, et l'événement confirmera nos prévisions.

L'attitude des journaux réactionnaires est moins explicite et moins claire.

Officiellement, les cléricaux n'ont point posé de candidature dans le présent scrutin.

Les meneurs du parti s'épuisaient en recherches vaines, réclamant à tous les échos un candidat de bonne volonté, capable de se soumettre à un inéluctable sacrifice, lorsque surgit soudain la candidature de M. Lainé.

L'accueil dont fut l'objet, tout d'abord dans le clan clérical, le bouillant antibouilleur, apparut plein de froideur et de méfiance.

« Si M. Lainé est candidat, déclarait la *Dépêche* avec une moue dédaigneuse, il ne l'est que de lui-même. »

Et, de fait, M. Lainé s'était improvisé candidat à lui tout seul, avec l'unique appui de la Ligue dont il est le président.

Le parti clérical, qui n'aime point les indépendants, fit mine pendant quelques jours de tenir rigueur à M. Lainé.

Peut-être, aussi bien, avait-on résolu de ne le pas trop compromettre par un appui caractéristique.

Les cléricaux ont le génie de la ruse et de l'équivoque.

Peu à peu, la réserve gardée vis-à-vis de l'honorable distillateur de Loos, fit place à une bienveillance chaque jour plus accentuée.

La *Croix du Nord*, dont la circonspection est le moindre défaut, partit la première en campagne en faveur du candidat « économique. » La *Vraie France* suivit de près. Et, finalement, la *Dépêche* se décida à emboîter le pas à ses chères concurrentes.

Aujourd'hui, la candidature Lainé a pris sa véritable allure et son réel caractère : l'équivoque des premiers jours a forcément disparu. Le prétendu républicain Lainé est le candidat de la réaction cléricale, et il n'est pas autre chose.

Vainement chercherait-il à abuser les électeurs par l'ambiguïté d'une candidature exclusivement placée sur le terrain économique et agricole.

Le langage de la *Croix du Nord*, les termes dans lesquels la presse cléricale engage les électeurs à lui accorder leurs suffrages, démentent formellement les protestations hypocrites de l'indoyant distillateur.

Il n'est bien gardé, au surplus, de protester contre cette significative protection. Il ne s'est expliqué sur aucune question politique, désireux de ne point offenser les susceptibilités embrageuses de ses amis les cléricaux. Il s'est fait l'homme-lige de la réaction. Il est devenu son représentant et son porte-drapeau.

Quel républicain, dès lors, voudrait lui accorder son suffrage ?

Quel républicain ne comprend que si par impossible M. Lainé pouvait être élu, à la faveur d'une équivoque, sa victoire serait uniquement, et en dehors de toutes autres considérations, la victoire du parti réactionnaire.

Quel républicain ne prévoit les chants d'allégresse par lesquels la *Croix du Nord*, la *Vraie France* et la *Dépêche* accueilleraient un semblable triomphe ?

Nous demandons à tous les délégués républicains du Nord, à tous ces hommes de progrès qui ont assuré depuis quinze ans l'élection de sénateurs républicains dans notre département, de se poser cette question et d'y répondre.

Et certainement, dimanche, pas un d'entre eux ne se laissera prendre au piège qui leur a été habilement tendu par les réactionnaires.

Pas un ne se laissera abuser par la nouvelle tactique cléricale.

L'armée républicaine montrera la même discipline et la même cohésion que dans les scrutins précédents. Aucune désertion, aucune défaillance ne se produira dans ses rangs.

Et le nom de M. Depreux sortira, vainqueur, de son acclamation et de ses suffrages.

Georges ROBERT.

PROFESSION DE FOI

de M. Th. Depreux

Nous croyons devoir reproduire la profession de foi de M. Th. Depreux, un certain nombre de délégués sénatoriaux jugeant utile cette reproduction :

Viesly, le 15 juin 1895.

Monsieur le Délégué,

Le Congrès des délégués sénatoriaux républicains de notre département, réuni le 5 juin à Lille, m'a fait l'honneur de me choisir à l'unanimité comme candidat à l'élect on sénatoriale du 23 de ce mois.

Répondant à cette marque de confiance, qui me touche profondément, j'ai accepté belle et grande mission de porter le drapeau républicain dans la lutte électorale ; mais, pour le faire triompher, il est nécessaire que toutes les forces républicaines se groupent autour de lui dans une action commune

Aussi, je viens solliciter votre concours, vous que c'est de tous ceux qui, animés de l'amour de la liberté, de la justice et de l'ordre, ont à cœur le sentiment de leur patrie démocratique, veulent comme moi, maintenir et augmenter le domaine de nos lois inspirées de ces principes.

Il n'est permis d'espérer que sur ce large terrain toutes les bonnes volontés peuvent se rencontrer.

N'oubli ns pas que c'est par l'union de ses adversaires, que la République a pu remonter tous les obstacles et toutes les embûches apportés à son établissement par des ennemis implacables ; prétions pas, non plus, que si la masse électorale, de plus en plus attirée à elle par ses bienfaits, a augmenté ses forces et réduit à l'impuissance la phalange des ennemis, il en reste encore assez qui n'ont point désarmé, — à droite et à l'extrême gauche coll-tivistes — pour rendre nécessaire le maintien de cette union.

De cette union doit naître une majorité assez large, programme, sont nant un ministère formé d'elle, auquel elle assurera à la fois la durée indispensable à l'œuvre et à la solution des réformes promises et l'autorité nécessaire pour gouverner.

Par elle nous pourrons poursuivre l'œuvre libérale et démocratique entreprise par la République, en ajoutant aux lois acquises celles qui doivent contribuer au relèvement moral et matériel des masses laborieuses, celles que l'abolition des impôts sur les boissons hygiéniques, des octrois, et l'établissement d'une caisse de retraite qui, avant pour base l'effort et l'épargne des bénéficiaires, assurera leur dignité, en assurant la sécurité de leur vieillesse.

Nous répondrons ainsi à leurs aspiration légitimes, au-dessus de ceux qui, à leur encontre, les opérations irréalisables, nées d'utopies décevantes et sans lendemain, qui, brisant tout effort, toute initiative, par la négation de la propriété individuelle, les ravalent à la condition de véritables serfs.

Quant aux intransigeants de droite, nous les laisserons dans leur impuissant isolement, répétant tout ce qu'ils savent, d'où qu'il vienne, nous serons respectueux de la liberté de tous, si bien dans le domaine pol qu'en dans le domaine des croyances religieuses, n'y posant d'autres limites que le respect réciproque des droits de chacun et la soumission à toutes les lois du pays.

Voilà l'œuvre libérale, bienfaisante et sagement progressiste, pour l'accomplissement de laquelle toutes les bonnes volontés doivent s'unir dans un but de paix sociale.

Et c'est à elle que je consacrerai tous mes efforts, si la majorité des électeurs m'en donne le mandat.

Mais une candidature n'a pas que ce but, elle est aussi, et essentiellement, une candidature de défense des intérêts agricoles. Certes, je ne saurais méconnaître l'heure de notre industrie et de notre commerce, que je défendrai toujours avec la plus grande énergie toutes les fois que je les saurai menacés ; mais, je suis persuadé qu'à l'heure présente c'est la situation de notre agriculture qui doit surtout appeler notre sollicitude.

En effet, jamais crise plus intense ne l'a atteinte et ses derniers ne peut être apportée plus longt-mps sans amener la ruine et la désespérance dans nos campagnes.

Elle n'a déjà que trop duré : depuis trois ans, nos céréales sont tombées à des prix inconnus avant ces jours, inférieurs de 20 p. 0/0 au prix de revient ; les betteraves, dans la valeur desquelles nous trouvions un profit, qui nous rendait supportable la baisse des céréales sont atteintes à leur tour dans la proportion de 40 p. 0/0.

La culture des graines oléagineuses, imprudemment et injustement sacrifiée aux intérêts de quelques bulleri-s du Midi, n'est plus possible en face de la concurrence des Indes anglaises.

Tous nos produits nous échappent à la fois de sorte que nous ne savons plus de quel côté porter nos efforts pour confier à nos terres une récolte rémunératrice.

Nos distilleries succombent sous le bas prix d-s alcools amené principalement par la concurrence frauduleuse des bouilleurs de cru qui, en-le-vant d'un injuste privilège inondent le marché de produits exempts de droits, rendant toute lutte impossible de la part des producteurs loyaux.

Par ces faits il est malheureusement établi que la détresse de notre agriculture est arrivée à son comble et que des mesures immédiates doivent être prises, si l'on veut la conjurer à temps et arrêter la désertion de nos champs.

Sans doute, parmi les causes de la baisse de prix de nos produits agricoles, il y en a plusieurs, qui échappent à l'action directe des pouvoirs publics, telles que la surproduction de sucres en Allemagne et la dépréciation de la valeur de l'argent ; mais, il en est qui tiennent en l'absence d'une protection suffisante et celle-là, ils peuvent les faire disparaître, en grande partie du moins, par le rétablissement des taxes douanières, notamment sur les graines oléagineuses et sur les riz, que nos distilleries vont être forcées d'employer, au détriment de la culture de nos betteraves et, aussi, par une surtaxe sur les sucres extra européens et par des modifications à la loi sur les sucres, dans un sens plus favorable aux agriculteurs.

Il faut enfin qu'un privilège des bouilleurs de cru, qui atteint d'une façon si grave les intérêts de la culture et de l'industrie dans la région du Nord et prive le Trésor de plus de cent mill ons de francs, dont la juste perception rendrait l'équilibre à nos budgets et évitera à nos pays l'augmentation de ses impôts déjà trop lourds.

J'ai l'espoir que nos législateurs et que notre gouvernement ne seront pas sourds à notre appel et prendront les mesures nécessaires au salut de notre agriculture, cette laborieuse et patiente ouvrière.

Ils n'oublieront pas que c'est de notre sol que sortit la plus grande somme de nos richesses et qu'au jour prochain où toutes les nations civilisées seront ravisées une science et à un outillage industriel égaux, les marchés étrangers seront fermés à notre industrie et à notre commerce, qui ne trouveront plus le débouché de leurs produits que dans la consommation intérieure.

Leur avenir est donc intimement lié à la prospérité de notre agriculture. De sorte qu'en protégeant celle-ci, nous les servons également.

Vo ilà, Monsieur le Délégué, les lignes principales de mes vues politiques et économiques. — Je les suis et dans tous mes actes avec une fidélité inébranlable, si la majorité des électeurs accueille favorablement ma candidature.

TH. DEPREUX,
Agriculteur, président de l'union républicaine de l'arrondissement de Cambrai.

LA QUESTION

des bouilleurs de crû

M. Dron adresse à notre rédacteur en chef la lettre suivante :

Paris, 19 juin 1895.

Mon cher Robert,

L'article que vous avez publié hier « à propos de l'élection sénatoriale » m'a valu un article de M. Langlais et fera surgir sans doute jusqu'à dimanche une série de protestations indignées : c'était prévu.

Mais la grande majorité des cultivateurs qui sont gens de sens rassis, aimant qu'on leur parle franchise et raison ne s'y laissera pas prendre.

M. Langlais m'appelle sectaire, prétend que je fais le jeu des bouilleurs de cru et fait ressortir « l'argument terrible que les partisans du bouillage ne vont pas manquer de tirer de ce qu'ils appelleront les avenx de M. Dron ».

Je ferai remarquer à M. Langlais que ce qu'il appelle des aveux, ce sont plutôt des désaveux, c'est la répudiation d'une alliance compromettante. Sans être l'homme-lige des distillateurs, on peut tout de même poursuivre énergiquement la suppression du privilège et si nos adversaires cherchent à tirer argument de mes déclarations, il me sera bien facile de remettre les choses au point. Mes attaques contre le privilège porteraient même d'autant plus qu'on ne les soupçonnerait pas d'être intéressées, je veux dire de tendre à favoriser les intérêts des distillateurs qui ne sont pas très populaires à la Chambre.

M. Langlais sait bien outre que je n'ai rien appris aux défenseurs des bouilleurs : il lui suffira de parcourir le compte-rendu des débats qui ont eu lieu déjà pour être édifié ce sujet.

Toujours à en croire ce journaliste, au talent duquel je rends hommage, mais qui a une bien mauvaise cause à défendre, mon intervention a été intempestive et mes intentions étaient perfides. (Ce dernier mot est peut-être un peu dur, mais c'est le langage courant de la politique et il ne blesse plus personne.)

N'ai-je pas, en effet, osé accuser ces bons réactionnaires de poursuivre un but politique dans les variations qu'ils nous servent sur les bouilleurs de cru, n'ai-je pas osé montrer que la candidature Lainé était l'épilogue d'une série de manœuvres — mettons habiles ? — M. Langlais retourne l'argument et veut faire croire que c'est moi qui ai commencé. C'est toujours le lapin qui commence ! Tout cela est trop vieux lui pour que je m'arrête à ces procédés de discussion de mon honorable contradicteur.

Je termine en assurant mes compatriotes de mon concours le plus dévoué et le plus actif pour obtenir l'abolition de l'injuste privilège, sans me croire obligé pour cela à brûler de l'encens sur l'autel de la distillerie de mélasses que je persiste à croire beaucoup moins intéressante que l'agriculture de notre région.

Votre bien dévoué,
G. DRON.

Le républicanisme de M. Lainé

Sous ce titre, le *Réveil du Nord* a reçu de Loos la note suivante :

Nous avons été stupéfaits de lire, dans la circulaire de M. Lainé, cette épithète de « républicain de l'avant-veille. »

Vraiment ce monsieur ne met plus de borne à sa folie ambition.

Ce candidat sénatorial est connu, à Loos comme un clérical avéré. Aux élections municipales de 1892, les réactionnaires n'ont pas voulu le mettre candidat sur leur liste parce qu'il était trop conservateur.

Et le républicaine et ouvrière porta l'en tête M. Bilion, alors maire de Loos depuis, 1856.

Que fit M. Lainé? Il ramassa quelques centaines de bulletins, raya le nom de M. Bilion et inscrivit le sien, puis il les fit distribuer.

Cette manœuvre n'empêcha pas M. Lainé de recueillir une veste.

M. Lainé va à la messe tous les dimanches.

M. Lainé est vice-président des écoles dites Libres de Loos.

M. Lainé fit distribuer le 18 février 1894 des milliers de circulaires insultant les écoles laïques.

M. Lainé se porta avec le garrand patriote Cazin comme candidat aux élections municipales complémentaires, mais il reçut une double veste.

M. Lainé se porte cette fois à l'élection sénatoriale du 23 juin 1895 ; cette fois-ci, il aura un *complet*.

Hector DUMOULIN.

Ne pas confondre

Nous recevons de plusieurs cultivateurs des lettres de protestation contre la candidature de M. Lainé.

« Nous nous sommes associés, nous écrivent-ils, à la campagne contre le privilège des bouilleurs de cru.

» Nous avons apporté à la Ligue de défense, dont M. Lainé est le président, notre appui et notre argent.

» Mais nous pensions participer à une campagne exclusivement agricole.

» Nous ne entendons, en aucune façon, fournir à un personnage quelconque un marchepied pour s'élever à une situation politique.

« Nous étions loin, surtout, de supposer que notre concours pourrait être exploité en faveur d'une candidature sénatoriale que la *Croix du Nord*, la *Vraie France* et la *Dépêche*.

» Nous protestons donc énergiquement contre la candidature sénatoriale de M. Lainé.

» Et nous demandons que les sommes que nous avons versées, par souscription, pour soutenir la campagne contre le privilège des bouilleurs de cru, ne soient pas détournées de leur destination, et qu'elles soient consacrées uniquement à la défense de nos intérêts, et non point à défendre un candidature politique. »

La protestation de nos correspondants nous paraît absolument justifiée.

Nous espérons, en tous cas, que sur le point spécial de l'emploi des fonds de la Ligue, M. Lainé tiendra à rassurer nos correspondants et à déclarer publiquement que l'argent des souscripteurs ne saurait, en aucune mesure, être employé à soutenir sa candidature.

LE PRIVILÈGE

des bouilleurs

ET LES RÉACTIONNAIRES

Autrefois — avant qu'ils eussent pris le masque républicain — les réactionnaires, n'osant pas arborer franchement leur drapeau, s'intitulaient modestement « candidats d'affaires. »

Pas de politique ! Des affaires ! Ainsi se résumait leur programme.

Aujourd'hui, le tact que est la même, mais le qualificatif a changé.

Nos réactionnaires ne sont plus que les adversaires du privilège des bouilleurs de cru.

Eux seuls, s'il faillait les en croire, seraient disposés à combattre l'inique privilège.

Aussitôt arrivé à la Chambre, nous disait-on, M. Dansette exterminera les partisans des bouilleurs.

Et aujourd'hui, le monopole de la lutte contre les abus est dévolu à M. Lainé.

En 1891, en regard de ces prédictations bruyantes, plaçons des faits :

Le privilège des bouilleurs de cru, nous l'a-ons déjà dit, a été institué par les gouvernements monarchiques.

Il a été maintenu et renforcé par l'Assemblée nationale — en grande majorité réactionnaire et cléricale — de 1871.

Et lorsqu'il fut un moment aboli, en 1887, c'est par le vote d'une Chambre républicaine, sur l'initiative d'un ministère républicain.

Et aujourd'hui, que voyons-nous se produire à la Chambre ?

Le cabinet républicain présidé par M. Ribot — si odieusement attaqué et injurié par les journaux réactionnaires de Lille — s'abstient pas à réclamer du Parlement l'abolition de l'antique privilège.

Il brave toutes les oppositions et toutes les criailleries des députés des départements bouilleurs.

Il est soutenu dans sa louable entreprise par une majorité compacte de républicains.

Et l'article fer du projet de loi gouvernemental est adopté par 308 voix contre 250.

Or, sa-t-on comment ont voté les députés réactionnaires ?

Ils sont environ 80 à la Chambre, et sur ce chiffre 53 ont osé pour le maintien du privilège et 9 se sont abstenus.

La grande majorité des députés de droite sont, on le voit, des partisans acharnés du privilège des bouilleurs de cru.

Que devient, en présence de ces constatations significatives, l'incroyable prétention des réactionnaires du Nord de se poser en seuls adversaires de la fraude et de l'inégalité de l'impôt ?

Agriculteur contre distillateur

Avec leur bonne foi habituelle, les réactionnaires vont racontant que M. Depreux n'est agriculteur que sur ses affiches.

La *Dépêche* insinue jésuitiquement que l'honorable candidat républicain était un agriculteur inconnu jusqu'ici.

Inconnu de la *Dépêche*, c'est possible : ce journal ne prenant guère la peine de se renseigner sur le compte de ses adversaires politiques.

Mais tous les Cambrésiens savent que M. Depreux est agriculteur depuis trente ans.

Suite la *Dépêche* l'ignore... ou feint de l'ignorer.

Et les réactionnaires eux-mêmes nous accorderont qu'un vieil agriculteur comme M. Depreux défendra les intérêts de nos cultivateurs avec autrement de compétence et de dévouement que le distillateur Lainé.

Nouvelle réunion réactionnaire

Une nouvelle réunion réactionnaire a eu lieu hier soir, jeudi, à l'Alcazar, à Saint-Maurice.

500 personnes environ y assistaient.

Les mêmes orateurs, M. Langlais et Chapelong, qui avaient pris la parole il y a huit jours rue Jemmapes, ont réédité les mêmes discours prononcés par eux dans cette précédente réunion.

On a présenté et adopté la candidature de M. Th. Rogez pour la prochaine élection législative, celui-ci, qui n'est pas un orateur, s'est borné à adresser à l'assistance quelques paroles d'acceptation et de remerciements.

L'ANNIVERSAIRE DE CARNOT

Le bureau de la Chambre a arrêté les dispositions suivantes pour le jubilé du 24 juin, anniversaire de la mort du président Carnot :

A neuf heures et demie, les membres du bureau, c'est-à-dire le président, les quatre vice-présidents, les huit secrétaires et les trois questeurs se rendront au Panthéon dans les voitures de la présidence, escortée par un détachement de cavalerie.

Le bureau déposera sur le caveau du président Carnot une couronne au nom de la Chambre.

Le retour au Palais-Bourbon s'effectuera avec le même cérémonial.

Les membres du bureau se rendront ensuite individuellement et à titre privé à la cérémonie religieuse qui, sur la demande de Mme Carnot, doit être célébrée à la Madeleine.

Le bureau du Sénat a pris des résolutions *semblables*.

Ajoutons, qu'en signe de deuil, les Chambres ne siégeront pas lundi.

***

Le ministre de la guerre a adressé à l'armée la circulaire aux généraux commandant les corps d'armée :

Paris, le 18 juin 1895.

Mon cher général,

A l'occasion de l'anniversaire de la mort du président de la République Carnot, l'armée prendra le deuil à partir de ce jour.

A cet effet, de huit heures du matin au coucher du soleil, les drapeaux seront mis en berne et crêpés de deuil. Les officiers porteront le crêpe à l'épée.

Il ne sera rien changé à la marche normale du service.

Les cérémonies civiles ou religieuses qui pourront être organisées en province ne devront revêtir aucun caractère officiel. Les membres de l'armée pourront, cependant, s'y rendre à titre individuel et en tenue du jour.

J'ai l'honneur de vous prier de donner l'urgence des ordres en conséquence.

Général ZURLINDEN.

Le traître Dreyfus

De la *Politique coloniale* :

Le ministère des colonies s'est ému des évasions nombreuses qui ont été signalées ces temps derniers parmi les forçats de la Guyane. Il se préoccupa de tenir-ti-s d'évasion et spécialement du bagne de Nouvelle-Calédonie. (Très bien).

Il a demandé au Sénat de ne point accepter les faits sur lits du Salut où est interné Dreyfus, capitaine Dreyfus.

Les derniers renseignements reçus de Cayenne, le 8 juin, nous ont appris que rien ne serait plus aisé que de tenter avec succès un coup de main pour délivrer le prisonnier.

En effet, Dreyfus est interné dans l'îlot du Diable, séparé de l'île Royale par un bras de mer difficile à traverser le jour par gros temps et fort dangereux sinon impossible à franchir la nuit.

Il est gardé par cinq surveillants armés. Il est permis de supposer que des hommes résolus auraient raison de ces cinq surveillants et le-rédu ra-ent aisément à l'impuissance.

Or, une chaloupe peut aisément aborder l'îlot désert du Diable à la faveur de la nuit ; l'équipage peut débarquer avant que l'alerte ait été donnée et emmener Dreyfus avant même que le commandant de l'île Royale ait pu envoyer du renfort ; il ne faudrait pas moins d'une heure pour armer un canot, contourner l'îlot du Diable et aborder du côté de la haute mer, seul accessible le-ent.

Le ministère des colonies mis au courant de cette situation ne peut fa-re moins que d'y remédier sans r lard, soit en internant Dreyfus à l'île Royale où la surveillance serait plus aisée et plus efficace, soit en envoyant un détachement de troupes à l'îlot du Diable.

De l'avis de ceux qui connaissent les lieux, l'évasion de Dreyfus est certaine : c'est affaire de temps, si l'on n'agit.

A ce propo , M. le ministre des colonies sait-il que l'un des surveillants qui est chargé de la garde de ce prisonnier exceptionnel, est marié à une Alsacienne de Mulhouse, laquelle doit, il y a quelques semaines, dans son rayonnement, si elle n'y est encore, pour terminer en tête avec les autorités allemandes ? Nous tenons ces renseignement d'un Guyanais récemment arrivé en France.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil de Cabinet

Paris, 20 juin.— Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Ribot.

Après avoir reçu cette nuit et ce matin de Hambouz et de Kiel ainsi que du commandant de Madagascar, les ministres ont examiné la situation de l'expédition des affaires courantes.

CHAMBRE

Séance du 20 Juin

Présidence de M. Henri Brisson, président.

La séance est ouverte à deux heures.

L'ordre du jour de M. Lasnes à Beauvais, est adopté.

La Chambre adopte en les rétablissant le projet de loi de M. Wimbelin, ayant pour objet de rendre rétroactivement applicables aux condamnés contrairement qui ont prescrit contre l'application de la peine, et de déclarer que la réhabilitation sera de droit après un délai de dix ans.

LA RÉFORME DES BOISSONS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet concernant la réforme des boissons.

La séance est consacrée à l'examen des articles que la commission a déposé sur la nouvelle rédaction de l'article 2.

A la suite de, M. Sulle, rapporteur, fait connaître que la commission du budget s'est arrêtée à un taux sur lequel chaque cent qui s'emploiera que des alambics ordinaires d'une ou deux contenance ne pourrait avoir des exercices en régime de l'abonnement. Cet abonnement serait contracté dès qu'il aurait le directeur des contributions indirectes et le bouilleur de cru.

En cas de désaccord le bouilleur de cru pourrait demander que le taux de l'abonnement fut fixé par le juge de paix. Celui-ci désignerait, s'il y a lieu un expert, Toutefois, le bouilleur de cru pourrait demander à l'abonnement.

M. Mougeot demande l'addition du mot « pénalité » dans le paragraphe 1er de l'article 2.

M. Mitochan demande l'addition du mot « hydromel ».

M. Ma rion Faure demande l'addition du mot « pêches ».

Ces additions sont adoptées.

M. Bougère demande l'addition du mot « mûres » — Il n'est pas la commission.

M. Bougère insiste, et l'addition proposée par lui est adoptée.

M. le vicomte d'Hugues qui interrompt, est rappelé à l'ordre.

Le paragraphe 1er de l'article 2 est mis aux voix. L'épreuve à main levée est déclarée douteuse. Au scrutin public, le paragraphe est adopté par 454 voix contre 14.

M. Conrad de Witt développe un amendement ayant pour but de rédiger en façon différente le 3e paragraphe de l'art. 2. Cet le rédaction, qui est très longue, ce le-mine ainsi :

« Dans tous les cas, le bouilleur de cru aura la faculté de se soustraire soit à la prise en charge soit à l'exercice, soit à l'abonnement, en acquittant immédiatement un droit fixe et proportionnel par chaudière, qui sera déterm-né ultérieurement. »

La commission repousse l'amendement.

L'amendement Conrad de Witt est repoussé par 310 voix contre 187.

M. G. Dufaure, déclare qu'il votera le 2e paragraphe sous la réserve que la suite de cet article rendra-en de tout exercice les petits bouilleurs pour leur sortir les gros bouilleurs pour sauver les petits.

Les 2e paragraphe est adopté par 347 voix contre 163.

Sur le 3e paragraphe, M. de Montebello propose de remplacer le texte de la commission par le suivant :

« Ceux qui emploient des alambics d'une capacité inférieure à 5 hectolitres sont affranchis de l'exercice. »

L'on-ser soutient que le système de la Commission abouti-ra au-ra plaisir et à l'arbitraire. On a cité de souplesse et de galanterie, la vérité est qu'on sera bienveillant pour les uns et non pour les autres. Le projet, qui est soldé, n'accepte pas l'abonnement.

On doit-l'exerce ce chez les petits bouilleurs pour occuper des emplois qui ne sont pas inutiles, mieux vaudrait les licencier. (Applaudissements)

M. Ribot. — L'administration est persuadée que la législation proposée fonctionnera sans difficulté (Très bien).

M. le Comte de St-Quentin. — Les populations agricoles protestent énergiquement contre un élément de vexation.

L'amendement est repoussé par 305 voix contre 234.

M. Bertrand demande et la petite propriétaire organisée le juge de paix aura lieu avec un sauf-ra.

M Sadi. — Et les sera sans frais.

M. Gustave Rivet dit qu'il ne peut que s'abstenir tant-ôt-ôt-ôt